



Chaudronnier

Métier

Description du métier

- Fabrique, construit, assemble, monte, démolit et entretient toute une gamme de vaisseaux, de réservoirs, de tours, de chaudières et d'appareils de levage ainsi que des charpentes, appareils et accessoires auxiliaires fabriqués en acier, en fibre de verre et en d'autres matières;
- Applique des procédés de gréage, de boulonnage, d'oxycoupage, de soudage et aussi d'assemblage de matériaux composites.

Accès aux chantiers de construction

- Présenter à la CCQ un relevé des apprentissages attestant la réussite du DEP en chaudronnerie ainsi qu'une garantie d'emploi d'au moins 150 heures d'un employeur enregistré à la CCQ. Cette mesure permet d'obtenir le certificat de compétence apprenti du métier.

Régime d'apprentissage

- Avoir effectué les trois périodes d'apprentissage de 2 000 heures chacune (6 000 heures d'apprentissage au total), afin d'être admis à l'examen de qualification provinciale dont la réussite mène à l'obtention du certificat de compétence compagnon du métier.

Habilités et intérêts

- Acquérir de bonnes connaissances liées aux propriétés physiques de l'acier, à l'application des procédés de soudage, au montage et au démontage d'échafaudages, à la lecture de plans et de devis, aux mathématiques et à la géométrie;
- Avoir une bonne condition physique (être en mesure de travailler dans des positions inconfortables) et une bonne dextérité manuelle;
- Être capable de déplacer des objets lourds et de travailler en hauteur;
- Être minutieux;
- Respecter les règles de santé et de sécurité du travail;
- Pouvoir se déplacer en région éloignée.

FORMATION

Programme d'études :

Diplôme d'études professionnelles – Chaudronnerie (5165).

Durée de la formation :

1 290 heures

Préalables scolaires :

Catégorie 1*.

* La description des préalables scolaires pour tous les métiers et occupations de cette brochure apparaît à la page 76.

Salaire annuel moyen

Apprenti*	36 754 \$
Compagnon**	48 319 \$
Celui travaillant au moins 500 heures	57 157 \$
Proportion***	80 %

* Salaire moyen des diplômés admis en 2008, pour les douze mois suivant leur admission.
 ** Salaire moyen en 2009 des compagnons ayant rapporté au moins une heure de travail.
 *** Proportion des compagnons de ce métier ayant cumulé 500 heures en 2009.
 Ne comprend pas les gains qui peuvent être faits pour des travaux non assujettis aux conventions collectives de la construction.

Salaire horaire d'après les conventions collectives

	Industriel, institutionnel et commercial	Génie civil et voirie	Résidentiel léger
Apprenti			
1 ^{re} période	19,52 \$	19,51 \$	18,59 \$
2 ^e période	22,78 \$	22,76 \$	21,69 \$
3 ^e période	27,66 \$	27,64 \$	26,33 \$
Compagnon	32,54 \$	32,52 \$	30,98 \$

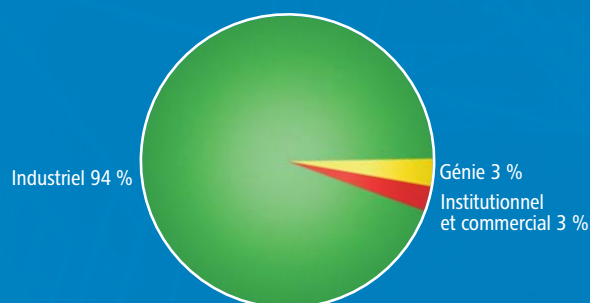
Salaire en avril 2010.

Intégration au marché du travail

	Moyenne annuelle 2004-2008	2009
Nouveaux admis par la CCQ	21	25
Taux de placement des diplômés*	93,2 %	60,0 %

* Source : Enquête *La relance au secondaire en formation professionnelle*, ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport du Québec. Notez que l'enquête est réalisée en mars, un mois où l'activité dans l'industrie de la construction n'est pas à son maximum.

Volume de travail par secteur



Salariés actifs en 2009

Abitibi-Témiscamingue	20
Bas-Saint-Laurent-Gaspésie	99
Côte-Nord	22
Estrie	36
Île de Montréal	64
Laval-Laurentides-Lanaudière	122
Mauricie-Bois-Francs	83
Montérégie	102
Outaouais	9
Québec	73
Saguenay-Lac-Saint-Jean	109
Extérieur et Baie-James	0
Total	739

Nombre de femmes actives dans le métier

5

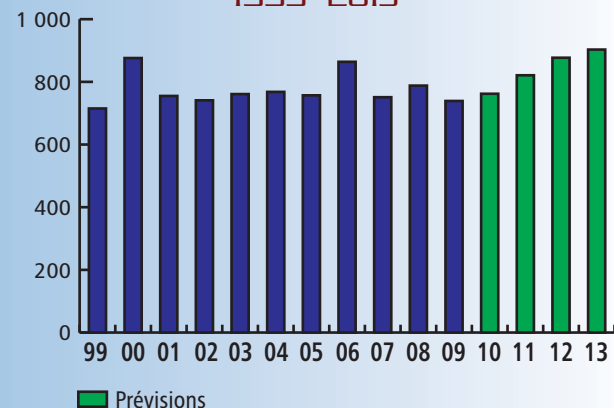
Mobilité des salariés

Proportion de salariés appelés à se déplacer d'une région à l'autre* :

Chaudronnier	60 %
Ensemble des métiers et occupations	17 %

* Exclut les déplacements entre les régions de la Montérégie, de l'île de Montréal et de Laval-Laurentides-Lanaudière.

Nombre de salariés actifs 1999-2013



Âge de la main-d'œuvre en 2009

	Âge moyen	- de 30 ans	30-54 ans	55 ans et +	Nombre total de salariés
Apprenti	27	73 %	25 %	2 %	92
Compagnon	47	9 %	58 %	33 %	647
Total des chaudronniers	45	17 %	54 %	29 %	739
Ensemble des métiers et occupations	39	30 %	57 %	13 %	145 206

Perspectives d'emploi

- Il s'agit d'un des métiers les plus mobiles de l'industrie de la construction. Seulement deux travailleurs sur cinq restent dans leur région de domicile. L'industrie compte 73 entrepreneurs en construction qui embauchent des chaudronniers. L'employeur le plus important effectue, à lui seul, le tiers de l'activité en chaudronnerie;
- L'emploi a diminué considérablement en 2009, pour s'établir à 739 chaudronniers actifs, en raison de la mauvaise posture du secteur industriel, où ils réalisent presque la totalité de leur activité. Toutefois, une forte croissance de l'activité est à prévoir dans les années à venir, grâce à la relance attendue du bâtiment industriel, notamment dans le domaine de l'aluminium;
- En 2009, 25 apprentis ont été admis dans l'industrie, et tous étaient diplômés. Il s'agit d'un nombre légèrement supérieur à la moyenne observée au cours des dernières années. Mis à part la situation moins favorable de l'année 2009, les nouveaux finissants se dénichent un emploi facilement, après leur formation. Pour sa première année de travail, un apprenti touche un salaire annuel moyen de près de 37 000 \$. Sur 5 compagnons, 4 travaillent au moins 500 heures par année et gagnent un salaire moyen de 57 000 \$;
- Malgré un bassin très élevé de travailleurs actuellement disponibles, les besoins de main-d'œuvre devraient être plutôt élevés au cours des années à venir, en raison d'une très forte hausse de la demande prévue sur les chantiers de construction.



Formation offerte

dans l'établissement public suivant :

- CF des métiers de l'acier (Montréal)

